



Fiche 2 / en train

Dans la majorité des gares SNCF, un accueil pour les personnes handicapées est mis en place à **condition de le demander lors de la réservation des billets** (accompagnateur, ascenseur sur les quais, mise à disposition de fauteuils roulants).

A noter : un guide pratique du voyageur à mobilité réduite et un guide handicap et déplacement en région Ile de France sont disponibles auprès de la SNCF.

Par téléphone : au 0890 640 650 (0,11 €/mn TTC)

Sur www.voyages-sncf.com

Par mail : accesplus@sncf.fr

- Recueillez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre voyage (ex : niveau d'équipement des gares de votre parcours).
- Réservez votre titre de transport.
- Réservez et organisez la prestation d'accueil et d'accompagnement adaptée à votre besoin.
- Voyagez de préférence en période creuse.

Service « Accès plus »

« Accès plus » est un service gratuit de la SNCF pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité. Destiné à faciliter votre voyage depuis l'entrée dans votre gare de départ jusqu'à la sortie de votre gare d'arrivée, il met à votre disposition une prestation d'accueil et d'accompagnement.

A noter : ce service vous offre également un recours en cas de difficultés imprévues durant votre voyage.

D'autres services :

Réservation à distance de votre billet.

- Recevez gratuitement votre billet à domicile (délais de 4 jours avant le départ et 7 jours si vous résidez à l'étranger).
- Ou retirez votre billet dans les gares, les boutiques SNCF ou les billetteries automatiques. Vous devez donner la référence de votre dossier et le numéro de la carte bancaire avec laquelle vous avez payé.
- Ou imprimez vous-même le billet. Vous accédez directement, sans compostage, à votre place dans le train.

Des avantages accordés sur présentation de votre carte invalidité.

Des réductions sont accordées pour l'accompagnateur, variant du demi-tarif lorsque la carte d'invalidité ne comporte aucune mention, à la gratuité si la carte comporte la mention "besoin d'accompagnement". Le titulaire de la carte et son accompagnateur doivent voyager ensemble, sur le même parcours et dans la même classe.

A noter : la gratuité de l'accompagnateur ne dispense pas du paiement de la réservation de la place assise pour les trains soumis à réservation obligatoire.



Des facilités si vous circulez en fauteuil roulant.

Un emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant est prévu dans les trains corail et TGV : il est situé en 1^{ère} classe mais son accès est autorisé avec un billet de 2^{ème} classe sans supplément de prix.

Service bagage à domicile

Sur un simple coup de téléphone, le service bagage prend en charge vos valises où vous voulez pour vous les apporter là où vous allez, en 24h (dans la limite de trois bagages ordinaires et un bagage volumineux par voyageur).

Service payant : 23 € pour le 1^{er} bagage, 10 € pour chacun des deux suivants et 7 € pour un fauteuil roulant sans moteur (sous 48 heures).

Service d'accompagnement

L'association des compagnons du voyage met à votre disposition son équipe d'accompagnateurs pour vous aider dans vos déplacements quotidiens ou occasionnels.

Service payant

Transport de l'oxygène dans le train :

Selon la réglementation actuelle, seuls les dispositifs d'oxygène de déambulation (portable d'oxygène liquide, bouteille d'oxygène gazeux ou concentrateur) sont autorisés à bord des trains dans la limite des quantités nécessaires à votre voyage.

A noter : *non soumis à une surtaxe.*

Ce qu'il faut savoir :

Un voyageur, insuffisant respiratoire, s'il est appareillé durant le transport, doit toujours voyager avec un accompagnateur.

Le portable d'oxygène liquide doit être transporté en position verticale.

Le transport d'oxygène gazeux n'est autorisé qu'à condition que les bouteilles soient placées dans un sac.

Pour les concentrateurs, il n'y a aucun moyen de branchement électrique dans les trains classiques.

A noter : *seuls les TGV 1ère classe sont équipés d'alimentation électrique pour brancher un concentrateur.*